



CONCEPTEUR-DÉVELOPPEUR DU SI

TYPES DE POSTES RATTACHÉS À L'EMPLOI :

- > **Administrateur HR Access.**

- > **Administrateur application télécoms.**

- > **Administrateur application mobile.**

- > **Concepteur application ACC.**

- > **Développeur télécoms.**

- > **Administrateur domaine télécoms.**

- > **Analyste décisionnel.**

- > **Administrateur application.**

DÉFINITION SYNTHÉTIQUE DE L'EMPLOI* :

Le concepteur - développeur conçoit et réalise des programmes informatiques sur la base des spécifications fonctionnelles émises par les MOA (maîtrises d'ouvrages) et sous la responsabilité d'un chef de projet MOE (maîtrise d'oeuvre). Il maintient les applications en production.

ACTIVITÉS PRINCIPALES** :

- Analyse des cahiers des charges et finalisation des dossiers de conception détaillée.
- Modélisation, conception et développement des applications conformes aux besoins des utilisateurs et facilement maintenables.
- Contribution au bon déroulement des tests fonctionnels et techniques en relation avec les utilisateurs.
- Préparation de la mise en production des applications.
- Élaboration de la documentation technique et de la documentation utilisateur.
- Réalisation des travaux de maintenance corrective, réglementaire et évolutive sur les applications.

ACTIVITÉS SECONDAIRES :

COMPÉTENCES REQUISES*** :

savoirs

- Méthodes d'analyse et de conception.
- Environnements techniques et base de données.
- Langages de programmation en vigueur et outils de développements.
- Outils décisionnels.

savoir-faire

- Maîtriser les problématiques de développement d'applications.
- Maîtriser les problématiques de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'oeuvre (MOA-MOE).
- Maîtriser l'expression écrite et orale.

comportements professionnels

- Rigueur, méthode.
- Sens aigu de l'analyse et de la synthèse.
- Esprit d'initiative.
- Sens de l'écoute.
- Disponibilité.
- Autonomie.
- Souci de la qualité.
- Sens du travail en équipe.

PARTICULARITÉS D'EXERCICE DE L'EMPLOI :**CONDITIONS D'ACCÈS À L'EMPLOI :**

Prérequis à l'emploi

Formations nécessaires à l'emploi

PROXIMITÉ AVEC D'AUTRES EMPLOIS :

Responsable de projet.

EXEMPLE(S) DE PARCOURS DE CARRIÈRE :

Possibilités d'emplois précédents

Evolutions potentielles vers d'autres emplois

TENDANCES D'ÉVOLUTIONS DE L'EMPLOI :

Facteurs clés d'évolution à moyen terme

- Évolution des technologies.

Conséquences sur les activités et les compétences

- Mise à niveau des connaissances, veille technologique.

**Définition synthétique de l'emploi* : Il s'agit à la fois de la finalité, de la raison d'être et de la contribution attendue de l'emploi.

** *Activités principales* : Il s'agit des principaux ensembles d'actions ou d'opérations qui permettent de réaliser la mission de l'emploi.

*** *Compétences requises* : Les compétences pour occuper un emploi de référence se déduisent des activités. C'est une combinaison de savoirs et de savoir-faire mobilisés en situation de travail et nécessaires à la réalisation des activités. Il est à noter que les compétences citées pour un emploi de référence sont des compétences cibles, leur niveau de maîtrise peut être différent en fonction du poste occupé dans cet emploi.